

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

3 avril 2023 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 3 avril 2023 à 20 heures, selon convocation en date du 27 Mars 2023, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	A	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	P	HB	P				

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter. Chantal Bregère est désignée secrétaire de séance.

- **Info du Maire.**

Absences : Maire : 14 avril au 25 avril, 1^{er} adjoint : 4 avril au 10 avril, 2^{ème} adjoint : 8 avril au 23 avril

Animations communales :

13 mai concert de printemps organisé par Les Bienvenus.

23 au 25 juin journées du patrimoine de pays et des moulins animées par Les Amis du Château de Lavauguyon.
Soirée médiévale le 24.

29 juin à partir de 18h sur la place de la mairie, marché fermier avec l'association du Champ à l'assiette.

3 août sur la place de la mairie, à partir de 14h Les Talents de nos villages organisés par les Bienvenus suivi, à partir de 18h, par le marché fermier de la Communauté de communes Ouest Limousin.

16 et 17 septembre journées du patrimoine animées par Les Amis du Château de Lavauguyon.

17 septembre fête du miel au centre de loisirs organisée par Entre l'Herbe et le Vent.

Jardin bourdonnant : 19 avril à 18h30 réunion d'information publique à la salle polyvalente.

- **DELIBERATION N°17.2023 portant approbation du compte de gestion du budget principal 2022**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	-39 676.06		-227 601.82		-267 277.88
fonctionnement	643 007.60	24 324.54	148 509.47		767 192.53
TOTAL	603 331.54	24 324.54	-79 092.35		499 914.65

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget principal 2022.

- **DELIBERATION N°18.2023 portant approbation du compte administratif du budget principal 2022.**

Le compte administratif, présenté par le Maire est voté sous la présidence du membre le plus âgé, hors la présence de M. le Maire.

M^{me} Chantal Bregère présente le compte administratif

COLLECTIVITE : COMMUNE DEMAISONNAIS SUR TARDOIRE		2022	
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	39 676.06	REPORT DEFICITAIRE N-1	0.00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0.00	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	618 683.06
DEPENSES DE L'EXERCICE	412 914.93	DEPENSES DE L'EXERCICE	354 989.95
RECETTES DE L'EXERCICE	185 313.11	RECETTES DE L'EXERCICE	503 499.42
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	-227 601.82	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	148 509.47
<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	-267 277.88	<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	767 192.53
<i>001 RECETTES</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	100 000	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	287 993.22
RESTES A REALISER RECETTES	79 284.66	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT	287 993.22	TOTAL A AFFECTER	287 993.22
<u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u>	287 993.22	<u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</u>	479 199.31
		<i>002 recettes</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif du budget principal 2022.

Kristiane Hink a rejoint le Conseil à ce point des débats et n'a pas pris part au vote des deux délibérations ci-dessus.

• **DELIBERATION N°19. 2023 portant affectation des résultats du budget principal 2022.**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : 148 509.47€. Résultat antérieur reporté : 618 683.06€

Soit un total à affecter de **767 192.53€**

Affectation obligatoire à la section d'investissement : **287 993.22€**

Reste en excédent à la section de fonctionnement : **479 199.31€**

Virement complémentaire à la section de d'investissement : **398 841.31€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

• **DELIBERATION N°20.2023 portant approbation du budget principal 2023 section fonctionnement.**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

1. Vote du Budget principal en fonctionnement

• Recettes

Total des recettes de fonctionnement à la somme de **545 130.00€**

Excédent de fonctionnement à reporter en section investissement : **398 841.31 € €**

Restes en excédent de fonctionnement la somme de **80 358.00€**

Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées **225 450.26€**

Soit un total, à la section fonctionnement recettes, à la somme de 850 938.26€

• Dépenses

Total des dépenses de fonctionnement : à la somme de **545 130.00€**

Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées **225 450.26€**

Soit un total, à la section fonctionnement dépenses, à la somme de 850 938.26€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2023 section fonctionnement.

• **DELIBERATION N°21.2023 portant approbation du budget principal 2023 section investissement.**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

2. Vote du Budget principal en **investissement**

- Dépenses

A la section d'investissement dépenses, à la somme de 1 012 754.27€

Neutralisation et amortissement des subventions d'équipements versées en dépenses d'investissement la somme de **450 900.52€**

- Recettes

A la section d'investissement recettes, à la somme de 1 012 754.27€

Neutralisation et amortissement des amortissements des subventions d'équipements versées en recettes d'investissement la somme de **450 900.52€**

Soit un total, à la section d'investissement recettes et dépenses à la somme de 1 463 654.79€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 2 voix contre, 6 voix pour, approuve le budget principal 2023 section investissement.

- **DELIBERATION N°22.2023 portant approbation du compte de gestion du budget assainissement 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité pour approuve le compte de gestion du budget assainissement 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	368 151.93		-181 664.05		186 187.88
Fonctionnement	16 146.55		22 354.18		38 500.73
TOTAL	384 298.48		-159 309.87		224 988.61

- **DELIBERATION N°23.2023 portant approbation du compte administratif du budget assainissement 2022.**

Le compte administratif, présenté par le Maire est voté sous la présidence du membre le plus âgé, hors la présence de M. le Maire.

M^{me} Chantal Bregère présente le compte administratif.

COLLECTIVITE : COMMUNE DE MAISONNAIS SUR TARDOIRE			
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0.00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0.00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	368 151.93	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	16 146.55
DEPENSES DE L'EXERCICE	341 715.32	DEPENSES DE L'EXERCICE	12 570.98
RECETTES DE L'EXERCICE	160 051.27	RECETTES DE L'EXERCICE	34 925.16
RESULTAT DE L'EXERCICE	-181 664.05	RESULTAT DE L'EXERCICE	22 354.18
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	186 487.88	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	38 500.73
<i>001 RECETTES</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES		TOTAL A AFFECTER	0.00
RESTES A REALISER RECETTES	32 578.53	COMPLEMENT LIBRE D'AFFECTATION	0.00
TOTAL RAR	32 578.53	ligne 002	
BESOIN DE FINANCEMENT	0.00	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION 002BP N+1	
		0020BP N+1	38 500.73

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif du budget assainissement 2022.

- **DELIBERATION N°24.2023 portant affectation des résultats du budget assainissement 2022.**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : 22 354.18€ Résultat antérieur reporté : 16 146.55€

Soit un total à affecter

Affectation obligatoire à la section d'investissement : 0 €

Reste en excédent à la section de fonctionnement : 38 500.73€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

- **DELIBERATION N°25.2023 portant approbation du budget assainissement 2023 section fonctionnement.**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Recettes

Total des recettes de fonctionnement à la somme de 37 170,19€

Excédent de fonctionnement à reporter en section investissement : 38 500,73€

Restes en excédent de fonctionnement la somme de 0,00€

- Dépenses

Total des dépenses de fonctionnement : à la somme de 37 170,19€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement 2023 section de fonctionnement.

- **DELIBERATION N°26.2023 portant approbation du budget assainissement 2023 section investissement.**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Recettes

Total des recettes d'investissement à la somme de 284 167.66€

- Dépenses

Total des dépenses de fonctionnement : à la somme de 284 167.66€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement 2023 section investissement.

- **DELIBERATION N°27.2023 relative au vote du taux des impôts.**

Afin de préserver les ressources financières de la commune M. le Maire propose d'adopter pour 2023 une augmentation de 2% pour les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 4 voix contre, 4 voix pour, approuve cette proposition, la voix du Maire étant prépondérante.

Les taux 2023 s'établissent donc comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : $40,03\% \times 1,02 = 40,83\%$
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : $97,98\% \times 1,02 = 99,94\%$
- Taxe habitation sur les résidences secondaires : $18,44\% \times 1,02 = 18,81\%$

- **DELIBERATION N°28.2023 relative à l'installation d'une armoire fibre optique aux Dognons.**

Dans la cadre du passage de la fibre optique sur la commune, Monsieur le Maire présente une demande émanant d'Orange relative à l'implantation d'une armoire PMZ 20612 et à la pose de 4Ø60 sur 4 m environ et à la pose d'une chambre télécom de type L3C + pose de 3Ø45 de cette nouvelle chambre à une chambre présente sur le domaine public sur la parcelle 000 C 1242, cette parcelle appartient à la commune.

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une convention d'autorisation de passage en domaine privé préalablement aux travaux pour l'implantation d'ouvrage du réseau FTTH sur la commune doit être établie entre la commune et Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Fin du Conseil : 21h30